

Immigration et délinquance : réalités et perceptions

Arnaud Philippe et Jérôme Valette*

Le projet de loi sur l'immigration qui devait être débattu au Parlement proposait de « rendre possible l'éloignement d'étrangers constituant une menace grave pour l'ordre public ». Une manière, peut-être, de répondre aux inquiétudes persistantes de ceux qui, dans les enquêtes d'opinion, estiment que l'immigration aggrave la délinquance. Pourtant, les études réalisées dans différents pays concluent sans ambiguïté que les immigrés ne sont pas à l'origine d'une augmentation des taux d'infraction dans les pays d'accueil. Et si les étrangers en situation irrégulière ont une probabilité plus forte de commettre des vols, un meilleur accès au marché du travail peut résorber cet écart. La surreprésentation des immigrés dans les statistiques officielles mais aussi le traitement médiatique de la délinquance permettent de comprendre l'écart entre perceptions et réalité. Lorsque les médias adoptent un traitement plus neutre de l'origine nationale ou étrangère des auteurs présumés d'infractions, les inquiétudes à l'égard de l'immigration se réduisent. C'est en tout cas ce que montre l'expérience allemande en la matière.

L'immigration suscite des craintes persistantes, en partie liées à la perception qu'immigration et délinquance¹ vont de pair², craintes régulièrement ravivées par la couverture médiatique de faits divers impliquant des suspects d'origine étrangère. Ainsi, la Commission nationale consultative des droits de l'homme rappelait en 2020 que 52 % des Français considéraient l'immigration comme la principale cause d'insécurité. Pour autant, existe-t-il vraiment un lien entre délinquance et immigration ? Et si tel n'est pas le cas, comment expliquer et corriger ces perceptions biaisées ?

■ Délinquance : l'immigration n'en est pas la cause

Pour évaluer l'impact de l'immigration sur la délinquance, il est nécessaire de dépasser la simple comparaison du nombre d'infractions entre des localités ayant des taux d'immigration plus ou moins importants, car cette comparaison ignore que les immigrés ne se répartissent pas de manière aléatoire et uniforme sur le territoire national. Leur présence est en effet plus concentrée près des frontières, zones plus propices aux trafics, ou dans des quartiers où les logements sont plus abordables et qui concentrent le plus souvent des populations pauvres ou marginalisées. L'augmentation simultanée de la

population immigrée et des infractions peut également n'être que le reflet de dynamiques locales. Par exemple, le départ de natifs d'une zone dans laquelle la délinquance et la pauvreté sont en augmentation peut libérer des logements sociaux et attirer de nouveaux immigrés. Immigration et délinquance augmentent alors de concert sans que l'immigration n'en soit la cause.

Lorsque ces différents biais sont éliminés³, les études concluent unanimement à l'absence d'impact de l'immigration sur la délinquance⁴. La plus éclairante sur le sujet s'intéresse à l'effet de deux vagues migratoires au Royaume-Uni, la première liée aux guerres d'Irak, d'Afghanistan et de Somalie à la fin des années 1997-2002, et la deuxième à l'entrée de huit anciens pays de l'Est dans l'Union européenne entre 2004 et 2008. Pour les deux vagues, les localités ayant accueilli plus d'immigrés – en raison de la présence ancienne de communautés originaires des mêmes pays – n'ont pas vu leur taux d'infractions moyen évoluer plus rapidement que dans le reste du pays⁵.

■ Des atteintes aux biens uniquement dues à une exclusion du marché du travail

Si aucune étude ne trouve d'effet de l'immigration sur la délinquance, les résultats divergent pour un délit particulier. Au Royaume-Uni, on

* Arnaud Philippe est économiste et enseignant-chercheur à l'université de Bristol. Jérôme Valette est économiste au CEPII.

1. Les termes délinquance et infraction sont utilisés dans cette *Lettre* pour désigner l'ensemble des infractions pénales hors contraventions. Ils recourent à la fois les délits et les crimes.

2. Fasani et al. (2019).

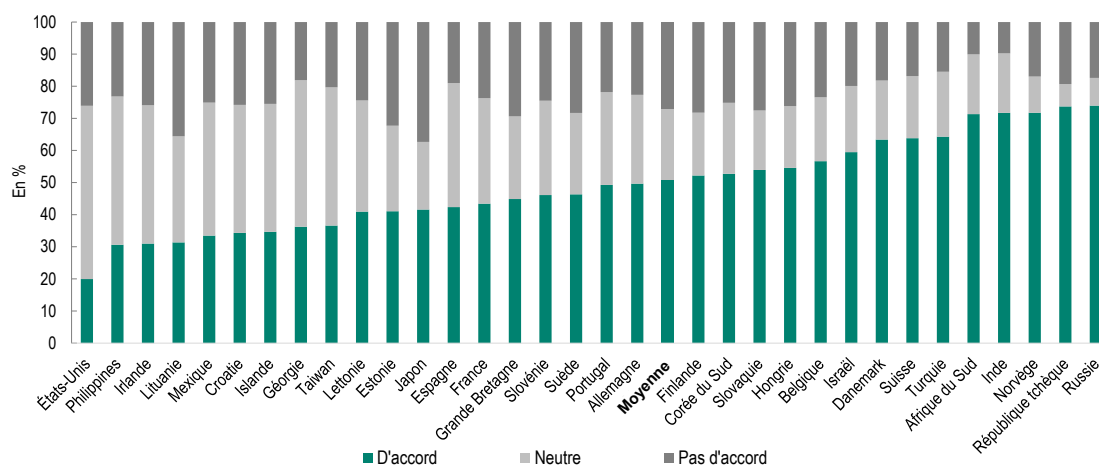
3. Ces études s'appuient sur une méthode d'estimation qui utilise uniquement les choix de localisation des immigrés qui sont aléatoires ou liés à des raisons anciennes (comme la présence historique de diaspora de leur pays d'origine par exemple) et non à des évolutions économiques récentes, qui ont le désavantage d'être potentiellement liées à des changements dans les niveaux de délinquance.

4. Voir Ajzenman et al. (2022) pour le Chili ; Bianchi et al. (2012) pour l'Italie ; Chalfin (2014) pour les États-Unis.

5. Bell et al. (2013).

Graphique 1 – Peu de répondants considèrent que les immigrants n'augmentent pas le taux de délinquance

Perceptions du lien entre immigration et délinquance, 2013



Note : La question est posée dans les termes suivants : il existe différentes opinions concernant les immigrants venus d'autres pays pour vivre dans notre pays. Êtes-vous d'accord ou pas d'accord avec l'affirmation : « Les immigrants font augmenter le taux de délinquance » ?

Source : Calcul des auteurs à partir des enquêtes International Social Survey Programme Studies, National Identity III (2013).

constate en effet une augmentation des atteintes aux biens à la suite de la première vague des années 2000 (réfugiés somaliens, afghans et syriens principalement), mais pas pour la seconde (immigrés en provenance des pays de l'Est). Une différence qui pourrait s'expliquer par l'accès au marché du travail : là où les nouveaux citoyens de l'Union européenne avaient le droit d'exercer un emploi, les demandeurs d'asile ne pouvaient pas travailler légalement la première année de leur arrivée sur le sol britannique.

L'effet bénéfique d'un meilleur accès au marché du travail sur la baisse des vols commis par les immigrants se retrouve dans plusieurs études portant sur l'effet des régularisations des immigrants⁶. En Italie, par exemple, un dispositif de décembre 2017 permettait aux immigrants en situation irrégulière de faire une demande de régularisation en ligne. Les permis de travail étaient accordés dans l'ordre des demandes et jusqu'à épuisement de quotas préalablement définis⁷. Avec ce dispositif, des immigrants s'étant connectés au site à quelques minutes, voire à quelques secondes d'intervalle, se sont trouvés dans des situations très différentes : ceux ayant demandé un visa juste avant l'épuisement des quotas ont acquis le droit de travailler et de résider légalement en Italie, tandis que ceux ayant posté leur dossier l'instant d'après sont restés sans-papiers. En comparant ces deux groupes, il apparaît que les immigrants ayant obtenu un visa ont eu une probabilité deux fois plus faible de commettre une infraction au cours de l'année suivante. Une différence qui s'explique entièrement par une baisse significative des infractions générant des revenus, telles que les vols et les trafics. De même, aux États-Unis, les comtés ayant accordé plus de titres de séjour aux migrants lors de la grande vague de régularisation de 1986 ont vu leur taux de délinquance diminuer plus rapidement que les autres⁸. En revanche, les régions ayant les premières adopté le programme Secure communities en 2008, permettant de vérifier simplement et rapidement le statut migratoire de toute personne arrêtée, pour éventuellement l'expulser, n'ont pas vu leur taux de délinquance diminuer⁹.

En définitive, les immigrants ne sont pas plus enclins à commettre des infractions que les personnes nées dans leur pays d'accueil. Une petite partie d'entre eux présente en revanche une probabilité légèrement plus élevée de commettre un vol lorsqu'ils n'ont pas accès au marché du travail. Malgré ces résultats, la perception d'un lien entre immigration et délinquance perdure pour une large partie de la population des pays d'accueil (51 % en moyenne), quand seulement 22 % des répondants réfutent ce lien (graphique 1). Même dans les pays où peu de répondants considèrent, comme aux États-Unis (20 %), que les immigrants augmentent le taux de délinquance, ils sont aussi peu à estimer qu'ils ne l'augmentent pas, une large partie de la population ne se positionnant pas sur la question. Cet écart entre perceptions et réalité provient principalement de deux facteurs. Premièrement, les vagues migratoires, plus soudaines et perceptibles que des changements démographiques de long terme, augmentent le nombre d'infractions, dans la mesure où il y a plus d'habitants, mais sans nécessairement augmenter le taux de délinquance par habitant. Deuxièmement, les perceptions des natifs sont aussi influencées par les médias, qui peuvent surreprésenter les infractions des immigrants par rapport aux statistiques officielles, elles-mêmes étant déjà en partie le reflet de biais en défaveur des immigrants.

■ Une surreprésentation des immigrants dans les statistiques sur la délinquance

La surreprésentation des immigrants dans les statistiques se retrouve dans la plupart des grands pays d'accueil et s'accroît au fil de la « chaîne pénale ». En France par exemple, la proportion d'étrangers dans la population totale était en 2019 de 7,4 %, mais s'élevait à 14 % parmi les auteurs d'affaires traitées par la justice, à 16 % dans ceux ayant fait l'objet d'une réponse

6. Voir Mastrobuoni & Pinotti (2015) ; Fasani (2018) ; Freedman et al. (2018).

7. Pinotti (2017).

8. Baker (2015).

9. Miles & Cox (2014).

pénale¹⁰ et à 23 % des individus en prison¹¹. Plusieurs raisons peuvent expliquer cela.

Tout d'abord, certains délits ne peuvent, par définition, être commis que par des étrangers. Il en va ainsi des entrées ou séjours irréguliers, des soustractions à l'exécution d'une mesure de reconduite à la frontière, du travail sans titre de séjour pour l'exercer, etc. De plus, ces infractions, qui sont résolues lorsqu'elles sont constatées puisque l'auteur de l'infraction est identifié sur-le-champ, peuvent faire l'objet d'un ciblage particulier lors de pressions politiques à l'amélioration des statistiques, comme lors de la mise en place de la « politique du chiffre » entre 2002 et 2012¹².

Ensuite, les immigrés présentent des caractéristiques individuelles qui les rendent plus susceptibles d'être en infraction avec la loi. Les jeunes hommes sont ainsi surreprésentés dans la population immigrée, deux caractéristiques systématiquement associées à des niveaux de délinquance plus élevés¹³. Surtout, les immigrés sont en moyenne plus pauvres que les natifs. Or, la précarité économique reste un des principaux déterminants de la délinquance¹⁴.

Enfin, la surreprésentation des immigrés dans les statistiques de délinquance ne peut être comprise qu'à l'aune du traitement différencié que subit cette population à toutes les étapes du système pénal : de la probabilité d'arrestation à celle d'être incarcéré. Plusieurs études montrent en effet que les minorités visibles issues de l'immigration ont une probabilité plus forte d'être contrôlées¹⁵. Concernant les peines, en moyenne, pour un même délit avec les mêmes antécédents judiciaires, en ayant suivi la même procédure et avec les mêmes caractéristiques individuelles (âge, sexe, lieu et date de jugement), les étrangers ont non seulement une probabilité plus forte (de 5 points de pourcentage) que les Français d'avoir une peine de prison ferme, mais sa durée est également plus longue, de 22 jours (graphique 2). Si ces différences peuvent pour partie provenir de critères légaux de

détermination des peines, comme l'insertion professionnelle ou le statut familial des condamnés, elles dénotent aussi une différence de traitement importante qui n'est pas sans conséquence sur la surreprésentation des immigrés dans les statistiques sur la délinquance.

■ Un traitement médiatique de la délinquance biaisé

Les médias représentent une autre source d'informations sur la délinquance des immigrés. Or, ils peuvent traiter de manière différente la délinquance d'origine étrangère et celle des natifs, soit en omettant de préciser l'origine des suspects lorsque les infractions sont commises par des natifs, soit en couvrant moins leurs infractions¹⁶. Ces biais dans le traitement des infractions peuvent alors avoir des conséquences sur la perception d'un lien entre immigration et délinquance.

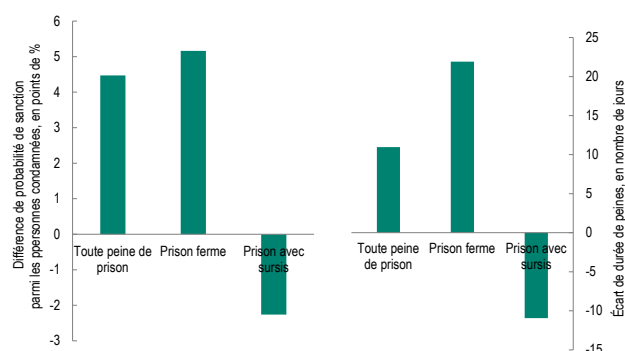
C'est ce que montre le changement intervenu en Allemagne en juillet 2016 dans la couverture de la délinquance par la presse écrite¹⁷. Depuis 1973, pour protéger les minorités étrangères contre toute forme de discrimination, le code de presse allemand conseille aux journalistes de ne pas révéler l'origine des suspects et des coupables, qu'elle soit nationale ou étrangère, à moins que cette information soit essentielle à la compréhension des faits. Mais en janvier 2016 la question du respect de ce code a été largement débattue, après que plusieurs centaines de délits à caractère sexuel furent dénoncés, principalement dans la ville de Cologne, sans que, dans un premier temps, l'origine étrangère des suspects n'eût été divulguée par la majorité de la presse allemande.

En réaction à cette polémique, le journal de Saxe, *Sächsische Zeitung*, dans un article intitulé « Les faits contre les rumeurs », a annoncé en juillet 2016 son intention de *systématiquement* révéler l'origine des auteurs d'infraction, qu'elle soit étrangère ou non. Les conséquences de ce choix éditorial se reflètent dans la part des articles sur la délinquance mentionnant l'origine du suspect dans le *Sächsische Zeitung* par rapport aux autres journaux. Alors que ce différentiel était, en moyenne, nul avant juillet 2016, il augmente ensuite significativement, pour s'établir à 9 points de pourcentage (graphique 3), essentiellement du fait d'une divulgation plus fréquente de l'origine allemande des suspects. À partir de cette date, les lecteurs se sont ainsi trouvés exposés à un grand nombre d'articles mentionnant que l'infraction était le fait d'un Allemand.

Ce changement inattendu dans le traitement de la délinquance du *Sächsische Zeitung* permet d'étudier l'impact des médias sur la perception d'un lien entre immigration et délinquance. Il est en effet possible de comparer les changements dans les perceptions des natifs envers l'immigration et la délinquance dans la région de diffusion du journal à ceux dans les autres régions, en prenant en compte les facteurs permettant de rendre les deux groupes parfaitement comparables.

Graphique 2 – À caractéristiques similaires, les étrangers sont plus souvent et plus longtemps condamnés que les Français

Écart de peines entre étrangers et Français



Note : « À caractéristiques similaires » signifie que les écarts de peines entre étrangers et Français sont calculés pour des individus de même âge, sexe, ayant les mêmes antécédents judiciaires, date et lieu de jugement, qui ont commis le même type d'infraction et suivi la même procédure.

Source : Calculs des auteurs à partir de Casier judiciaire national, sous-direction de la statistique et des études (SDSE), ministère de la Justice.

10. INSEE.

11. Ministère de la Justice.

12. Philippe (2022).

13. Ganong (2012).

14. Pour une synthèse, voir Chalfin McCrary (2017) ou, plus récemment, Deshpande & Mueller-Smith (2022) et Britto et al. (2022).

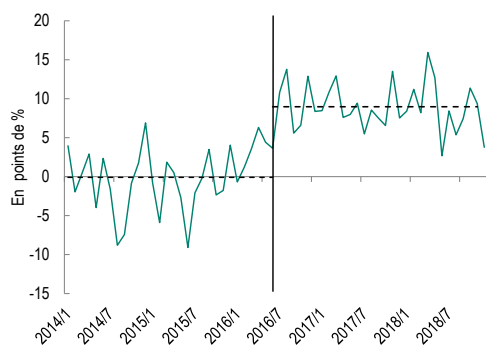
15. Voir Jobard et al. (2012) sur la France, et Pierson et al. (2020) sur les États-Unis.

16. Voir Couttenier et al. (2019) pour un exemple sur la Suisse.

17. Keita, Renaut & Valette (2022).

Graphique 3 – Après son changement éditorial, le *Sächsische Zeitung* divulgue davantage que les autres journaux l'origine des suspects

Parts des articles sur la délinquance qui mentionnent l'origine des suspects : écart entre le *Sächsische Zeitung* et les autres journaux



Source : Keita, Renaut & Valette (2022).

Les résultats montrent que ce changement a entraîné une amélioration des attitudes des natifs dans la zone de diffusion du *Sächsische Zeitung* et une baisse des intentions de vote pour l'AfD, premier parti anti-immigration en Allemagne. Les inquiétudes à l'égard de l'immigration ont en effet diminué de près de 20 points de pourcentage le semestre suivant le changement éditorial dans la zone de diffusion du journal, par rapport aux zones où le journal ne circulait pas (graphique 4-a). Les lecteurs, désormais mieux informés de la part des natifs dans la délinquance, ont réalisé que la majorité des crimes et délits étaient en réalité le fait d'individus nés dans leur pays. En revanche, l'inquiétude envers la délinquance en général a augmenté (graphique 4-b).

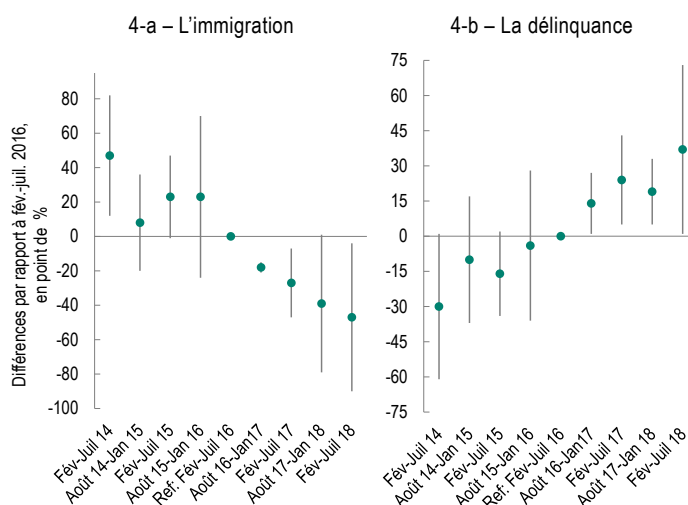
Les implications de ce résultat sont importantes car il montre comment des choix éditoriaux, et un traitement différent de la délinquance des natifs et des immigrés, peuvent créer l'illusion d'un lien entre délinquance et immigration, détériorant alors les perceptions des natifs à l'égard des immigrés.

L'influence d'un traitement différent de la délinquance par les médias en fonction de l'origine du suspect a également été observée en Suisse, au moment du référendum de novembre 2009 sur la construction de minarets : les municipalités où les médias avaient davantage couvert les infractions des immigrés sont aussi celles où les votes contre ont été plus importants. Sans biais dans la couverture de la délinquance d'origine étrangère, ces votes auraient été de 4 points de pourcentage moins élevés au niveau national, réduisant fortement l'avance du vote contre (57,5 %) ¹⁸.

18. Couttenier et al. (2019).

Graphique 4 – Lorsque les lecteurs sont systématiquement informés de l'origine des délinquants, ils sont moins inquiets de l'immigration mais plus de la délinquance

Effets de la divulgation de l'origine des suspects dans les articles du *Sächsische Zeitung*, dans la zone de diffusion du journal par rapport aux zones où il ne circule pas, sur les inquiétudes relatives à :



Notes : Les cercles représentent la valeur des coefficients estimés, les traits verticaux, les intervalles de confiance à 95 %. Lorsque ces traits coupent l'axe des abscisses en zéro, le coefficient n'est pas statistiquement significatif : les inquiétudes envers l'immigration et/ou la délinquance ne sont pas différentes de la période de référence.

Source : Keita, Renaut & Valette (2022).

L'immigration mérite un débat à la hauteur des enjeux et des inquiétudes qu'elle suscite. Cependant, il n'y a pas de raisons de centrer cette discussion sur la délinquance. Si la surreprésentation quasi-mécanique des immigrés dans les statistiques et les biais médiatiques peuvent créer l'illusion d'une relation entre immigration et délinquance, les études montrent qu'il n'en est rien. Ce n'est pas le fait d'être immigré en soi qui conduit à plus de délinquance, mais des caractéristiques qui, lorsqu'elles se retrouvent chez des natifs, conduisent également à plus de délinquance. Quant au faible effet de l'immigration sur les vols, il peut être résorbé par des politiques favorisant l'intégration économique des immigrés sur le territoire national et notamment leur accès au marché du travail. Un traitement plus équilibré de l'information relative à la délinquance, selon l'origine nationale ou étrangère des suspects, permettrait également de rendre les perceptions plus proches de la réalité.

La Lettre du



© CEPII, PARIS, 2023

Centre d'études prospectives et d'informations internationales
20, avenue de Ségur
TSA 10726
75334 Paris Cedex 07

contact@cepii.fr
www.cepii.fr – @CEPII_Paris
Contact presse : presse@cepii.fr

Le CEPII (Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales) est le principal centre français d'étude et de recherche en économie internationale. Les analyses et études du Centre contribuent au débat public et à la formulation des politiques économiques en matière de politique commerciale, compétitivité, macroéconomie, finance internationale et croissance.

RÉDACTEURS EN CHEF :
ISABELLE BENSIDOUN
ANTOINE VATAN

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
ANTOINE BOUËT

RESPONSABLE DES PUBLICATIONS :
ISABELLE BENSIDOUN

RÉALISATION :
LAURE BOIVIN

ISSN 2493-3813

Avril 2023

Pour s'inscrire à
La Newsletter du CEPII :
www.cepii.fr/Resterinforme

Cette Lettre est publiée sous la responsabilité de la direction du CEPII. Les opinions qui y sont exprimées sont celles des auteurs.

RECHERCHE ET EXPERTISE
SUR L'ÉCONOMIE MONDIALE

